Envoyé en préfecture le 28/03/2026
Reçu en préfecture le 28/03/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260328-D2026023-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-023

DATE DE CONVOCATION
24 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE
28 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	19
Votants	19

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-huit mars, à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEND, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Absent(e)s :

M Ewen KERJEAN a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

M. Le Maire rappelle que la loi N°2015-366 du 31 mars 2015 a introduit la charte de l'élu local et l'obligation à chaque installation d'un nouveau conseil (municipal, départemental, régional, métropolitain ou communautaire) de lire et remettre ladite charte.

La loi du 22 décembre 2025 modernise la charte de l'élu local, texte de référence qui encadre les principes éthiques attachés à l'exercice du mandat. Cette réforme vise à renforcer la transparence et reconnaitre pleinement les droits attachés au mandat local.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du code général des collectivités territoriales, dispositions qui constituent la charte de l'élu local.

M. Le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de cette communication et des documents remis sur table.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,
Patrick BRIEND

MAIRIE de PORSPODER
29840